

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Avenant n° 1 au marché n° 2020000015 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le curage des lagunes de la station de traitement des eaux usées de Viais à Pont Saint-Martin (44).**

Par une décision du Président du 24/06/2020, le marché Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le curage des lagunes de Viais à Pont St-Martin a été attribué à la société Nouvelles Technologies Environnementale, 1 rue du Vivier Louis – 35760 St-Grégoire, pour le montant de **30 703,00 € HT**, ou **36 843,00 TTC**.

Il convient de faire un avenant n°1 au marché n°2020000015 visant à préciser que les prestations suivantes, initialement prévues au marché, n'ont pas été réalisées :

- Phase 2 : Etude au plan d'épandage et le démarchage des agriculteurs (**moins-value de 3 670,00 € HT**)
- Phase 3 : Elaboration du plan d'épandage préalable (**moins-value de 3 666,00 € HT**)
- Phase 4 – poste 4C : Elaboration du porter à connaissance à destination de la Police de l'Eau (**moins-value de 1 180,00 € HT**)

Les incidences représentent une moins-value financière de **8 516,00 € HT** sur le montant du marché, et ramènent celui-ci de **30 703,00 € HT** à **22 187,00 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une diminution du marché initial de **-27,74 %**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 – D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°2020000015, passé avec société Nouvelles Technologies Environnementale, 1 rue du Vivier Louis – 35760 St-Grégoire, pour un montant de - **8 516,00 € HT**, et ramenant ainsi le montant du marché de **30 703,00 € HT** à **22 187,00 € HT**

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 -** Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE099\_P070525

Publié sur le site internet le : 19/05/25

Fait à La Chevrolière, le 7 mai 2025

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 12/05/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté